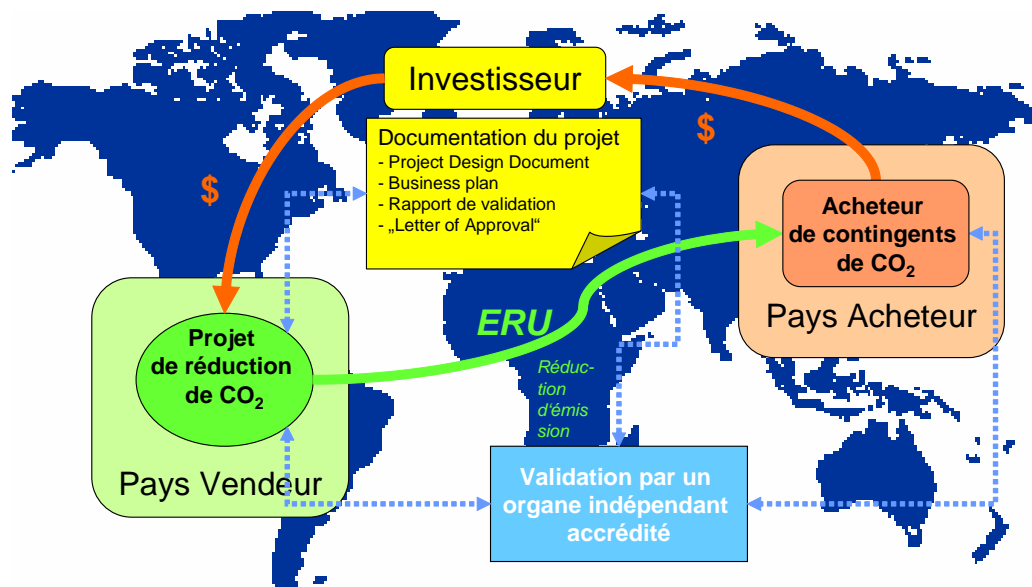


Commerce avec les Contingents de CO₂

Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur en février 2005. Les engagements des pays membres relatifs à la réduction de leurs émissions de CO₂ sont ainsi devenus contraignants. Grâce aux « mécanismes de flexibilité » du Protocole de Kyoto, il est possible aujourd'hui d'échanger des contingents de CO₂ au niveau international. Le lieu exact où un contingent de CO₂ est émis est en effet sans importance pour le climat de la planète. Grâce au commerce de contingents, les investissements nécessaires peuvent être effectués, là où c'est le meilleur marché. Dans ce commerce, il n'y a que des vainqueurs:

- ◆ La réalisation de projets de réduction de CO₂ dans des pays en développement est soutenue financièrement, souvent dans le cadre de la coopération internationale.
- ◆ Les investisseurs dans des projets de réductions de CO₂ peuvent vendre la réduction contre de l'argent comptant et obtiennent ainsi un rendement supplémentaire pour leur investissement.
- ◆ Les industries ou les pays avec des obligations de réduction de CO₂ ont la possibilité d'acheter des réductions de CO₂ moins chères, au lieu de les réaliser sur leur propre site.



Nos Services

- Nous évaluons votre projet quant au potentiel de commercialisation des contingents.
- Nous développons aussi des projets en Suisse – selon les règles du jeu spécifiques établies par l'OFEN/OFEV ou la fondation centime climatique.
- Nous rendons votre projet viable du point de vue du commerce de contingents et trouvons un acheteur pour votre réduction de CO₂.
- Pour ce faire, nous préparons les documents nécessaires (Project Design Document etc.), et nous accompagnons votre projet jusqu'à sa validation.
- Nous trouvons pour vous des projets dans lesquels vous pouvez investir et avec lesquels vous pouvez acquérir des avoirs / certificats de CO₂, afin de pouvoir atteindre vos obligations de réduction de CO₂.

Personnes de contact

Dr. Jürg Liechti
 Rolf Gerber
 Felix Martin

☎ + 41 (0)32 674 45 25
 ☎ + 41 (0)32 674 45 02
 ☎ + 41 (0)32 674 45 16

✉ juerg.liechti [ätt] neosys.ch
 ✉ rolf.gerber [ätt] neosys.ch
 ✉ felix.martin [ätt] neosys.ch